

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE

<u>Suppléants</u> :	JEAN6Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marc OXIBAR (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 36-190409-ENV-

SICTOM : PRECISIONS SUR LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET CITEO

M. CASABONNE rappelle qu'en complément de la délibération n°14-190131-ENV- du 31 janvier 2019, il convient d'apporter les précisions suivantes relatives à l'appel à projets CITEO « Optimisation de la collecte » :

Cet appel à projet comporte 6 volets et le SICTOM a répondu à deux d'entre eux :

- le levier d'optimisation n°4 « Réduction de la fréquence de la collecte sélective en porte à porte »
- le levier d'optimisation n°6 « Amélioration du captage des papiers diffus collectés par le SPPGD » (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets)

En effet, la refonte des circuits liée à la conteneurisation permet, du fait de la réduction de fréquence de la collecte sélective, de dégager du temps agent pour mettre en œuvre de nouvelles prestations. En la matière, la collecte spécifique des papiers cartons assimilés est une action phare qui répond à plusieurs enjeux de la collectivité :

- enjeux économiques, par l'augmentation des tonnes recyclées qui participera à l'augmentation de nos performances et par conséquent, nous permettra d'accroître nos soutiens financiers par l'éco-organisme dédié et nos recettes de revente des matières ;
- enjeux réglementaires, par la contribution de cette action à la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 qui est l'un des objectifs de la Loi de Transition Energétique ;
- enjeux environnementaux, par la valorisation matière des tonnes collectées et l'évitement de leur incinération.

Les dépenses éligibles dans le cadre de l'appel à projet CITEO sont les achats d'équipements de pré-collecte et leur installation (bacs à capot jaune, outils technologique associés à la gestion, habillage), les frais de pilotage du projet (ressources humaines internes), les achats de prestations intellectuelles (études préalables, dimensionnement...) et les achats de prestations liées à la sensibilisation des habitants concernés (imprimeurs, affichages etc...).

Suite à l'autorisation de répondre à cet appel à projet donné par le Conseil Communautaire du 31 janvier dernier, le SICTOM a pu réaliser une étude financière affinée avant dépôt de son dossier. Il en ressort la valorisation d'une dépense totale éligible de 221 963 € pour les deux volets de l'appel à projet. Pour rappel, nous pouvons escompter une aide financière au taux maximum de 50% de la dépense.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CONFIRME** les enjeux retenus pour le dossier de candidature, tels qu'ils ont été affinés selon les orientations ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 15/04/2019

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019

